Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400851-20250121-2025CM2501-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/01/2025
Publication : 21/01/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Commune de **Murs**

Département de Vaucluse
Arrondissement d'Apt

EXTRAIT
DU
Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MURS

Séance du 20 Janvier 2024

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
10	6	9	0	9

Objet de la Délibération Demande de reconduction de la demande de subvention DETR 2024 au titre de la DETR 2025 pour l'opération « Réfection des voiries du village » - **DELIBERATION 2025-CM2001-1**	L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le treize janvier 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, M. ARENA Xavier. **Présents :** M. ARENA Xavier, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, M. Philippe BOUYGES, M. ACHARD Patrick, Mme HAESEVOETS Patricia, Mme Catherine NOLLET , Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve, VAYSON DE PRADENNE Bruno **Absents excusés** : M. MALBEC Christian **Secrétaire de séance :** Mme HAESEVOETS Patricia

Délibéré :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est un dispositif de soutien financier apporté par l'Etat, visant la réalisation d'une seule opération d'investissement par an par le maître d'ouvrage, et donc par la Commune.
Il rappelle que, par délibération N°19/2023, le Conseil Municipal avait autorisé la demande de subvention pour la reprise de voirie de multiples rues du village au titre de la DETR 2023,
Vu que cette sollicitation n'a pas donné suite à attribution de la DETR 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400851-20250121-2025CM2501-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/01/2025
Publication : 21/01/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Le Conseil Municipal avait donc à nouveau sollicité la DETR en 2024 par délibération n°2024-CM2901-5 en date du 29 janvier 2024,
Vu que cette nouvelle sollicitation n'a pas donné suite à attribution de la DETR 2024,

Considérant l'urgence et la nécessité d'effectuer ces travaux, un marché de travaux en procédure adaptée a été lancé en octobre 2024 et attribué le 13 décembre 2024.

Considérant que les travaux n'étant pas achevés à ce jour et que l'objet de ces travaux demeurent inchangés par rapport à la demande DETR de 2024, la commune de Murs peut solliciter, pour 2025, la simple reconduction du dossier de demande DETR 2024 sans pour autant reconstituer un dossier complet.

Monsieur le Maire propose :

- de reconduire la demande de DETR 2024 sur l'année 2025
- de solliciter un financement DETR 2025 pour l'opération de réfection de voiries sur la commune (voir supra), dont le plan de financement est le suivant :

Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Montant subvention DETR 2025 sollicitée		Autres aides publiques sollicitées CVA 2023-2025		Auto-financement (Budget Commune) en € HT
		Participation en %	Participation en €	Participation en %	Participation en €	
Réfection voirie rues du Village (Place des Vaudois, voirie de la Grand Rue, de la rue du Brave Crillon, de la rue des Remparts, de la rue du Couvent, de la rue de l'Ecole, de la rue Dragonne et de la rue de l'ancienne boulangerie...)	273 730 €	44.028 %	120 519 €	25.972 %	71 092 €	30 % 82 119 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-218400851-20250121-2025CM2501-1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/01/2025
Publication : 21/01/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

- **D'APPROUVER** la demande de DETR 2025 et le plan de financement pour l'opération susvisée ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur
Délibère

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits
(Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance

Mme HAESEVOETS Patricia

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire

Xavier ARENA